

**Conseil d'Administration
22 mai 2015**

Proposition de procès-verbal

Ordre du jour :

1. Informations du Président
 2. Approbation du PV de CA du 17 avril 2015
 3. Proposition de motion relative à l'application du dispositif de la loi Sauvadet
 4. Délibération statutaire relative à la création et aux statuts du département des Sciences de l'éducation et de la formation des adultes (SEFA)
 5. Délibérations relatives aux modifications des statuts de certaines composantes
 6. Approbation d'attribution de subvention au CNRS pour un achat de matériel scientifique
 7. Approbation de dons « Informatique au féminin »
 8. Délibération relative à l'avenant à la convention Lille 1 / SATT
 9. Autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du festival Mix'Cité
 10. Approbation des dossiers issus du Conseil académique des 24 avril et 22 mai 2015
 - Convention de délocalisation du M2 Management et commerce international, parcours e-business à l'Université Royale de droit et de sciences économiques (Cambodge)
 - Convention de double diplôme – Licence professionnelle Distrisup, Distribution option management et gestion de rayon avec l'Université d'Etat de Voronej (Russie)
 - Convention de double diplôme – M2 mention physique, parcours lumière-matière avec l'Université d'Oujda (Maroc)
 - Convention de double diplôme – Master of science in electrical & computer engineering avec Georgiatech (Etats-Unis)
 - Convention avec la Ville de Lille et le Consulat de Jérusalem pour partenariat avec Naplouse
 - Renouvellement de l'accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Lille Nord de France
 - Soutenabilité de l'offre de formation
-

Sous la présidence de Monsieur Philippe ROLLET, Président de l'université,

Etaient Présents :

Collège A : Vincent COCQUEMPOT, Renaud FILLIEULE, Isam SHAHROUR, Sophie TISON

Collège B : Christel BEAUCOURT, Nour-Eddine BOURZGUI, Alain RIVES, Christophe VUYLSTEKER

Collège BIATSS : Daniel DEGARDIN, Ludovic RODRIGUEZ

Collège étudiants : Xavier GERARD, Anthony RISCHÉBE

Personnalités extérieures : Bruno DESPREZ, Jean-Paul MACHEN,

Etaient excusés (et Procurations) :

Pierre DEBES	(procuration à Isam SHAHROUR)
Lionel MONTAGNE	(procuration à Isam SHAHROUR)
Natalia CORREIA	(procuration à Ludovic RODRIGUEZ)

Nathalie DEVESA (procuration à Christel BEAUCOURT)
Jean-Marc NICOLAS (procuration à Christophe VUYLSTEKER)
Audrey LINKENHELD (procuration à M. le Président)

Etaient excusés :

Christelle MIOUX

Etaient présents (à titre consultatif, invités ou membres de droit) :

Représentant de M. le Recteur Chancelier des universités : Eric BILLOT

Vice-président du Conseil d'administration : Jean-Christophe CAMART

Vice-président Recherche, valorisation et formation doctorale : Jean-François PAUWELS

Vice-président Ressources collectives : Nicolas POSTEL

Vice-président délégué aux relations internationales : François-Olivier SEYS

Vice-président délégué à la vie étudiante : Jamal EL KHATTABI

Directeur général des services : Patrice SERNICLAY

Responsable du Pôle Juridique : Xavier FURON

Directrice de la recherche, de la valorisation et des études doctorales : Martine LECOUTRE

Responsable du département SEFA : Anne-Catherine OUDART

Le Président présente l'ordre du jour de la séance du conseil.

1) Informations du Président

Le Président précise quelles seront les suites de la présélection du projet de l'université de Lille pour l'IDEX. Le dossier définitif devra être déposé pour mi-octobre. Une nouvelle présentation devant le jury international se déroulera à partir du 18 janvier 2016. On ne connaît pas le nombre de projets qui seront retenus au titre de cette vague. Le Président rappelle que trois dossiers ont été présélectionnés : Lille, Nice et Grenoble. Une seconde vague va être lancée. Une question demeure, celle du positionnement de l'université de Lyon, dont le projet avait été présélectionné lors d'un appel d'offres IDEX précédent et n'avait, dès lors, pas à concourir lors de cette présélection. Il semblerait que le dossier de Lyon ne soit pas traité dans la vague qui nous concerne, mais plutôt à l'occasion de la seconde vague. Il souligne que 8 dossiers ont d'ores et déjà été retenus et qu'une bonne dizaine de dossiers (12 au plus selon le Président) devraient être finalement sélectionnés. Un travail de peaufinage du dossier reste à réaliser (apport des collectivités territoriales notamment). Le dossier pourra être présenté aux instances des établissements dès lors que l'exigence de confidentialité n'est plus de mise après la présélection. Selon le Président, l'aspect consensuel du dossier lillois, l'association de la COMUE et de l'ensemble des acteurs des territoires autres que métropolitain ont dû jouer en faveur du projet. Il ajoute que les enjeux sont considérables (600 M€ ont été demandés) et que si l'on peut être fiers du projet présenté, les choses ne sont pas gagnées pour autant.

S'agissant des éléments budgétaires, le Président rappelle que l'on a discuté de ceux-ci lors de la réunion des conseils élargie aux directeurs de composantes et de laboratoires et ouverte à l'ensemble des personnels. L'université a depuis reçu des informations sur la dotation 2015. Celle-ci fera l'objet du prochain CA. Ce n'est pas le scénario catastrophique que l'on avait pu imaginer. On obtiendra une compensation partielle du GVT, ce qui suppose que nous devons être très attentifs à l'évolution de la masse salariale. Parmi les mauvaises nouvelles, il faut constater le doublement de nos réserves obligatoires (1,1 M€). Il s'agit d'un gel d'un pourcentage de notre dotation éventuellement retourné à l'établissement si les finances de l'Etat le permettent (ce qui n'est arrivé qu'une fois). Cette procédure revient en fait pour l'Etat à diminuer la dotation des établissements, tout en affichant un maintien de celle-ci. Une bonne nouvelle peut cependant être annoncée concernant le maintien de la dotation quadriennale pour 2015 (1,25 M€). Le Recteur nous invite à présenter les mesures destinées à permettre un retour à l'équilibre budgétaire. Il lui sera répondu que le déficit constaté étant largement imputable à l'Etat, il était souhaitable d'attendre la notification de la dotation de l'Etat afin d'envisager de telles mesures. Cette question sera discutée lors du prochain CA. Le Président souligne que l'Etat

a trouvé une centaine de millions d'euros dans les réserves des universités, ce prélèvement étant étrangement en grande partie localisé au nord de la France, ce qui a conduit certains à faire l'analyse que cette région reçoit 2 à 3% des dotations, mais que, quand il s'agit de prélèvement, elle compte pour 30%. La question de ce prélèvement sur réserves pose problème dès lors qu'un certain nombre d'universités et écoles destinaient ces réserves à diverses opérations de long terme.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) souligne la vive réaction du président de Lille 2 face à ce prélèvement sur réserves et s'étonne du silence du président de l'université d'Artois alors même que son établissement est celui qui contribue le plus dans cette opération (près de 24 M€ sur un ensemble de 100 M€ de prélèvement).

Le Président remarque que le président de l'université d'Artois s'est exprimé longuement, mais d'une façon mesurée. Il précise qu'il ne lui a pas été demandé d'intervenir en cette affaire en tant que président de la COMUE et considère, en sa qualité de président d'université, qu'il faut prendre garde à la notion de réserves lesquelles ne constituent pas nécessairement de la thésaurisation, mais qui peuvent être utilisées dans le cadre de programmes pluriannuels.

Isam SHAHROUR (Ambition) demande ce qu'il en est du contrat quinquennal.

Le Président répond que le contrat en est à la phase des navettes. Le retour du ministère sera présenté devant les instances de l'établissement (CTE, CAC et CA). Le ministère a repris la partie du projet d'établissement sur les aspects recherche, formation et université de Lille sans en changer le fond. Le contrat ne sera pas assorti de moyens financiers, seuls des postes devraient être attribués dans ce cadre.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) demande si la politique du ministère de prélever sur les réserves des établissements doit conduire ces derniers à ne pas constituer de réserves au-delà de 35 jours de roulement, même si celles-ci sont justifiées par des opérations à long terme. Quelle va être la ligne de conduite de l'université dès lors que les « bons élèves » ne sont pas récompensés par l'Etat ? S'interroge-t-il.

Le Président répond qu'on a toujours la possibilité d'inscrire des projets pluriannuels, ce qui constitue un moyen de se préserver. En revanche, une université qui bénéficierait de ressources extraordinaires (les fruits d'un brevet par exemple) et se constituerait des réserves elles-mêmes extraordinaires aurait intérêt à affecter immédiatement cette recette à des dépenses. Par ailleurs, il ne faut pas perdre de vue que les opérations de travaux demandent du temps. Le Président regrette le systématisme du prélèvement et se déclare particulièrement étonné que cette opération de prélèvement soit particulièrement concentrée sur la région Nord.

Patrice SERNICLAY remarque que la contrepartie logique de ne pas avoir à mettre de l'argent de côté serait d'ouvrir la possibilité effective pour les établissements de recourir à l'emprunt.

Le Président souligne que l'emprunt suppose de dégager des excédents systématiques pour le rembourser, mais que la possibilité d'y recourir pourrait aider l'établissement dans un certain nombre de projets.

Alain RIVES (Construire ensemble) constate que cette rigidité met l'université française dans une situation difficile dans un contexte de compétition internationale. Là où une université française met 5 ans pour monter un projet, une université britannique en mettra un.

2) Approbation du PV de CA du 17 avril 2015

Alain RIVES (Construire ensemble) demande que son intervention au troisième paragraphe du point 3 du procès-verbal soit remplacé par la formulation suivante : « *Alain RIVES (Construire ensemble) rappelle que Monsieur ALBANI est coutumier du fait et qu'ayant été directement menacé par cette personne, il a lui-même déposé deux demandes de sanctions contre cette personne auprès de l'université. S'agissant des courriels litigieux, il considère que l'on doit pouvoir demander à ne plus faire partie des listes de diffusion. Il demande s'il y a un moyen légal de l'empêcher d'envoyer de tels messages ou, à tout le moins, de l'obliger à nous retirer de ses listes de diffusion* ».

Aucune autre remarque n'ayant été formulée, le Président soumet le procès-verbal, moyennant la modification ci-dessus, à l'approbation du conseil.

Approuvé à l'unanimité (délibération n° 2015-028).

3) Proposition de motion relative à l'application du dispositif de la loi Sauvadet

Le Président rappelle que lors du dernier conseil, il avait été demandé qu'une motion soit adoptée concernant l'application du dispositif Sauvadet. Le projet de motion est porté par Ludovic RODRIGUEZ.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) précise que le texte a été envoyé aux différentes listes ; il s'étonne de ne pas avoir eu de retours de la part de celles-ci.

Pour Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT), il manque un paragraphe rappelant le déficit en emplois global, puisqu'il n'y aurait pas de problème si nous étions n'étions pas en déficit de postes de fonctionnaires.

La motion suivante est soumise au vote :

« L'application de loi Sauvadet dans notre université a permis la titularisation d'un nombre important d'agents contractuels. En l'absence d'un accompagnement de l'état, l'application de cette loi a mobilisé une part majeure des postes libérés au cours de ces dernières années. Par conséquence, ces postes n'ont pas été mis au concours, ce qui a privé les agents titulaires d'opportunités de promotion.

Le conseil d'administration de Lille1, tout en se félicitant de la titularisation des agents contractuels, tient à alerter les pouvoirs publics de la nécessité d'accompagner notre université, reconnue déficitaire en emplois, dans l'application de cette loi par la compensation de postes représentant le nombre de contractuels sauvadés afin de pouvoir mettre des postes aux concours et donner ainsi des opportunités légitimes de carrières aux agents titulaires ».

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-029).

4) Délibération statutaire relative à la création et aux statuts du département des Sciences de l'éducation et de la formation des adultes (SEFA)

Nicolas POSTEL rappelle que la disparition du CUEEP a entraîné la création d'un service commun de la formation continue et d'une nouvelle entité dédiée à la formation initiale et continue dans le domaine des sciences de l'éducation et de la formation des adultes. Les enseignants-chercheurs de cette entité sont rattachés à l'équipe Trigone du laboratoire CIREL. Il est proposé que cette entité soit constituée sous forme d'un département de l'université (même statut juridique que la Station marine de Wimereux). Ce département est conçu comme une structure transitoire qui pourrait être amenée à intégrer une composante « sciences de l'éducation » au sein de la future université de Lille, à moins que cette intégration se fasse au sein d'une grande composante « sciences sociales ». Les choix ne sont pas encore faits, précise-t-il. Il souligne que des discussions se sont engagées avec l'ensemble des personnels concernés, puis le projet a été successivement soumis à la commission des statuts et au comité technique d'établissement. Il doit être aujourd'hui approuvé par le conseil d'administration. Nicolas POSTEL présente le projet de statuts du département SEFA dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil.

Anne-Catherine OUDART précise que le projet prévoit un conseil composé de 16 membres, à savoir : 8 représentants des enseignants-chercheurs et 8 autres membres (personnels BIATSS, usagers et personnalités extérieures).

Le conseil approuve la création du département SEFA ainsi que les statuts dudit département.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-030).

5) Délibérations relatives aux modifications des statuts de certaines composantes

Jean-Christophe CAMART présente au conseil les modifications apportées par les conseils de certaines composantes à leurs statuts. Il s'agit pour l'essentiel de mise en conformité de ces statuts avec la législation actuelle, notamment en ce qui concerne l'obligation de parité dans la représentation des personnalités extérieures au sein des conseils. Il conviendra d'approuver prochainement les modifications apportées par le conseil de l'IUT.

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) demande ce qu'il en est des autres composantes.

Jean-Christophe CAMART répond que les statuts des autres composantes étaient déjà en conformité avec la loi.

Alain RIVES (Construire ensemble) souligne cependant que les statuts de l'UFR de Chimie datent de 1985 et contiennent des dispositions devant être actualisées.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) se demande si le législateur s'est interrogé sur la question de la présence effective des personnalités extérieures dans les conseils d'UFR. Pour sa part, il pense que depuis que les UFR ont perdu leurs compétences, notamment en matière de recherche, plus rien de vraiment intéressant ne se passe dans ces conseils, ce qui n'encourage pas les personnalités extérieures à y siéger.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) suggère que l'on crée des « fiches de postes » à destination des personnalités extérieures leur permettant de savoir ce que l'on attend d'elles dans les conseils.

Le Président souligne que, dans la pratique, le directeur de composante rencontre les personnalités extérieures et les propose en fonction de leur intérêt pour la composante.

Le conseil de l'IAE a fixé le nombre de personnalités extérieures à 8 (7 précédemment).

Approuvé à l'unanimité (délibération n° 2015-030).

Le conseil de la Faculté des sciences économiques et sociales a fixé le nombre de personnalités extérieures à 8 (7 précédemment).

Approuvé à l'unanimité (délibération n° 2015-031).

Le conseil de l'UFR de Géographie a fixé le nombre de personnalités extérieures à 6 (7 précédemment).

Approuvé à l'unanimité (délibération n° 2015-032).

Le conseil de l'UFR des Sciences de la Terre a fixé le nombre de personnalités extérieures à 6 (7 précédemment).

Approuvé à l'unanimité (délibération n° 2015-033).

6) Approbation d'attribution de subvention au CNRS pour un achat de matériel scientifique

Le conseil d'administration décide d'attribuer au CNRS de Lille une subvention de 25 000 € HT pour l'achat d'un porte-objet HATA dont le coût total est estimé à 100 000 €. Cette somme sera prélevée sur la subvention accordée par la Commission européenne pour le projet ERC RHEOMAN piloté par Patrick CORDIER (Eotp : SCE09230 – Domaine fonctionnel : R8CVN – Fonds : PCRDT – Rubrique : 2153).

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-034).

7) Approbation de dons « Informatique au féminin »

Le Conseil accepte le don de la société SOPRA STERIA de 15 000 € entrant dans le cadre de la convention de mécénat du projet « l'informatique au féminin » (3 ans / 1 bourse).

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-035).

8) Délibération relative à l'avenant à la convention Lille 1 / SATT

Martine LECOUTRE présente au conseil l'avenant à la convention Lille 1 / SATT dont les éléments figurent dans les documents préparatoires du conseil. Il s'agit d'un avenant assez technique et subtil dans la forme. Le contexte de cet avenant est lié à la réglementation Horizon 2020 lequel impose de prévenir au montage et d'obtenir l'accord de tous les partenaires européens en cas d'accord exclusif avec un organisme de valorisation. Dans les faits, cette obligation n'est pas facile à respecter au vu du grand nombre de partenaires. Cette situation nous amène à modifier à la marge la convention passée avec la SATT. Jusqu'à présent la convention donnait mandat à la SATT pour l'ensemble des contrats. Il est proposé de donner désormais à la SATT un mandat exclusif, mais au cas par cas, lorsque la SATT souhaite investir en maturation ou sur les brevets. Ceci permettra d'éviter d'obtenir l'accord de tous les partenaires.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) considère que cet avenant constitue un progrès par rapport à la convention initiale qui était plutôt source de contraintes. Il rappelle qu'il attend toujours qu'un bilan financier de la SATT soit présenté en conseil.

Le Président remarque qu'un tel bilan sera présenté, d'autant plus que la SATT est en train d'être évaluée, une telle évaluation étant prévue à l'issue de trois années d'exercice.

Renaud FILLEULE (Ambition), déclarant qu'il ne voit toujours pas ce que la SATT nous a apporté, s'associe à la demande de Christophe VUYLSTEKER sur la nécessité de présentation d'un bilan.

Le Président souligne que la SATT nous apporte des moyens humains et financiers qui permettent de monter des projets de maturation, ce que l'on n'aurait pas pu faire sans elle.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-035).

9) Autorisation d'occupation temporaire du domaine public dans le cadre du festival Mix'Cit 

Jamal EL KHATTABI rappelle en quoi consiste le festival Mix'Cit  et notamment le r le central jou  par les associations de l'universit  dans l'organisation de cette manifestation. Il pr cise que ce festival ne se d roulera plus   l'avenir au mois de mai, mais au mois de septembre. La raison principale de ce changement tient au fait qu'au mois de mai, plus de la moiti  des  tudiants sont en stage. Par ailleurs, l'ann e prochaine sera lanc e l'op ration *JIV * (journ es d'int gration et de la vie  tudiante) permettant l'accueil des primo entrants ; le festival Mix'Cit  constituera le point d'orgues festifs de ces journ es (3^{ me} semaine de septembre).

Jamal EL KHATTABI pr sente au conseil les conventions d'autorisation d'occupation du domaine public dans le cadre du festival Mix'Cit , dont les  l ments figurent dans les documents pr paratoires du conseil. Il s'agit de conventions conclues entre l'universit  et des prestataires priv s sp cialis s pour les prestations de vente de boissons et d'alimentation ambulante. La proposition d'assurer ces prestations en soir e a, dans un premier temps,  t e faite aux partenaires institutionnels (CROUS pour la partie alimentation) et associatifs (AMUL pour la partie boissons). Ces derniers n'ont pas souhait  prendre en charge ces prestations. Ils restent n anmoins pr sents lors du festival en journ e.

Sophie TISON (DPE) demande s'il ne serait pas possible d'avoir recours   ces prestataires priv s en dehors de la p riode du festival Mix'Cit .

Patrice SERNICLAY remarque qu'une telle autorisation aurait pour effet de faire disparaître la restauration universitaire qui a déjà énormément de mal à vivre et qui tente de conserver un prix du repas le plus accessible possible.

Sophie TISON (DPE) souligne que se pose néanmoins un problème de files d'attente à l'entrée des restaurants universitaires.

Le Président remarque qu'un effort a été fait et que diverses cafétérias gérées par le CROUS ont été mises en place.

Sophie TISON (DPE) soulève en outre un problème de plages horaires. Les chercheurs ayant souvent des horaires décalés, il conviendrait de s'aligner sur nombre de campus étrangers où il est possible de se restaurer à toute heure.

Patrice SERNICLAY répond que c'est une demande que porte l'université et à laquelle le CROUS semble réagir positivement.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) demande combien il y a eu de candidats à l'appel d'offres de l'université.

Jamal EL KHATTABI répond qu'il y a eu peu de réponses. Le service de la vie étudiante est toujours à la recherche de plus de prestataires, ce qui permettrait une diversité dans l'offre de restauration lors du festival et de toujours mieux négocier les prix.

Le Président soumet les conventions à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-036).

10) Approbation des dossiers issus du Conseil académique des 24 avril et 22 mai 2015

10.1. Convention de délocalisation du M2 Management et commerce international, parcours e-business à l'Université Royale de droit et de sciences économiques (Cambodge)

François-Olivier SEYS présente la convention de délocalisation du M2 Management et commerce international, parcours e-business à l'Université Royale de droit et de sciences économiques (Cambodge), laquelle a reçu un avis favorable du CAC.

Le Président soumet la convention à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-037).

10.2. Convention de double diplôme – Licence professionnelle Distrisup, Distribution option management et gestion de rayon avec l'Université d'Etat de Voronej (Russie)

François-Olivier SEYS présente la convention de double diplôme – Licence professionnelle Distrisup, Distribution option management et gestion de rayon avec l'Université d'Etat de Voronej (Russie), laquelle a reçu un avis favorable du CAC.

Le Président soumet la convention à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-038).

10.3. Convention de double diplôme – M2 mention physique, parcours lumière-matière avec l'Université d'Oujda (Maroc)

François-Olivier SEYS présente la convention de double diplôme – M2 mention physique, parcours lumière-matière avec l'Université d'Oujda (Maroc), laquelle a reçu un avis favorable du CAC.

Le Président soumet la convention à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-039).

10.4. Convention de double diplôme – Master of science in electrical & computer engineering avec Georgiatech (Etats-Unis)

François-Olivier SEYS présente la convention de double diplôme – Master of science in electrical & computer engineering avec Georgiatech (Etats-Unis), laquelle a reçu un avis favorable du CAC.

Le Président soumet la convention à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-040).

10.5. Convention avec la Ville de Lille et le Consulat de Jérusalem pour partenariat avec Naplouse

François-Olivier SEYS présente la convention avec la Ville de Lille et le Consulat de Jérusalem pour partenariat avec Naplouse, laquelle a reçu un avis favorable du CAC.

Le Président soumet la convention à l'approbation du conseil.

Adopté à l'unanimité (délibération n° 2015-041).

10.6. Renouvellement de l'accréditation de l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation (ESPE) Lille Nord de France

Le Président précise que l'ESPE a déjà été accréditée, mais que l'Etat a souhaité que les durées d'accréditation soient en phase avec la durée du contrat. Il convient donc de renouveler cette accréditation dans le cadre du nouveau contrat. Il est ainsi proposé de reprendre l'offre de formation à l'identique. Le conseil de l'ESPE et le conseil d'administration de la COMUE se sont d'ores et déjà prononcés sur ce renouvellement de l'accréditation. Il a néanmoins été souhaité de recueillir les avis des CAC et des CA des six universités concernées. L'avis du CAC a été unanimement favorable.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) estime que ce renouvellement de l'accréditation pourrait être l'occasion de la présentation d'un bilan. Il rappelle que la mise en place de l'accréditation n'a pas été facile et se demande si, après deux ans d'exercice, l'offre de formation n'a pas subi des inflexions ou des modifications.

Le Président accède volontiers à cette demande. Il remarque que la mise en place des ESPE a partout été difficile. Néanmoins l'ESPE Lille Nord de France apparaît aujourd'hui comme un modèle. Il demandera au directeur de l'ESPE de venir faire une présentation en CAC et en CA à la prochaine rentrée. La question qui se pose est celle des personnels de l'ESPE qui ont vocation à devenir personnels de la COMUE dont l'ESPE est une école interne. Cela suppose que la COMUE passe aux responsabilités et compétences élargies (RCE). Une analyse a été faite par l'IGAENR, celle-ci devrait parvenir au président de la COMUE sous peu.

Avis favorable à l'unanimité (délibération n° 2015-042).

10.7. Soutenabilité de l'offre de formation

Nicolas POSTEL excuse l'absence de Salah MAOUCHE qui ne pouvait être présent ce jour. Il précise que la question de la soutenabilité de l'offre de formation se pose pour des questions humaines de surcharge et pour des raisons financières, l'offre de formation de l'établissement devant correspondre à ses capacités. Ces questions se posent dans un cadre contraint au niveau national (quasi absence de création de postes, baisse des dotations récurrentes, propositions de cadrage horaire national). Cette question se pose également dans un cadre local, Lille 1 étant en déficit. Il convient dès lors d'être vigilant quant à la maîtrise de l'ensemble de nos activités. La méthode présentée est fondée sur

une concertation avec l'ensemble des composantes, mais aussi sur un cadrage au niveau de l'établissement, les composantes ayant une latitude quant aux choix à opérer. Il rappelle les seuils horaires qui avaient été votés par le CEVU en amont de la mise en place des maquettes, il y a deux ou trois ans. Il a été constaté que les seuils des heures en présentiel étaient très rarement respectés. Il y aura donc une alerte lorsque ces seuils ne seront pas respectés. S'agissant des seuils d'ouverture des formations, il est proposé de fixer les seuils suivants : 30 en Licence pour les parcours (20 pour les sections de cours) ; 15 en Licence professionnelle et en DEUST ; 10 en Master. Deux diplômes ont fait l'objet d'un examen particulier parce qu'il sont portés par plusieurs composantes (Licence 1 SESI et SVTE). Des éléments sont proposés pour la rentrée 2015 (suppression des dispositifs *colle-tutorat* et *enseignants-référents* ; réflexion sur les *cours-TD* ; maintien du dispositif *3PE* ; réflexion sur le meilleur calibrage des groupes ; remise à plat des *bi-mentions* en 2^{ème} semestre SESI). Trois critères ont été dégagés en CAC pour l'ouverture des formations : insertion professionnelle, cadrage horaire et effectifs constatés. S'agissant de l'examen des offres de formation par composante, trois types d'avis ont été donnés en CAC : Vert (ouverture sans modification) ; orange (ouverture avec modification nécessaire) ; rouge (avis négatif).

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) remarque que les élus FSU-CGT du CAC ont demandé un report de l'examen de la soutenabilité de l'offre de formation. Il rappelle que depuis le LMD, on a assisté à une dérégulation de l'offre de formation. À l'époque peu de monde s'était exprimé contre le LMD et encore moins ont tenté d'y remédier, même localement. La prise en compte des conditions de travail dans la soutenabilité de l'offre de formation est un point important, mais il aurait fallu en tenir compte depuis longtemps. La FSU-CGT est intervenue à plusieurs reprises (développement des DU à Polytech, à l'IAE...). Ce système a généré une augmentation des heures pour les personnels. On peut déplorer que la FSU-CGT n'ait pas été écoutée. Il est important d'évaluer collectivement et correctement l'offre de formation. Il faut rappeler que l'AERES a elle-même procédé à une évaluation de l'offre de formation. Cette évaluation a-t-elle été prise en compte ? S'interroge-t-il. Ce qui est gênant, c'est l'urgence. Nous ne sommes donc pas dans des conditions correctes pour avoir une évaluation pertinente sur les aspects pédagogiques, d'où la demande du report du vote des élus FSU-CGT du CAC qui n'a malheureusement pas été obtenu. C'est en toute logique que ces élus, estimant qu'il n'étaient pas en mesure de se prononcer, ont décidé de ne pas prendre part au vote. Il ne semble pas raisonnable d'annoncer en juin aux porteurs de maquette ayant travaillé deux ans sur celles-ci que la formation ouvrira ou n'ouvrira pas en septembre.

Nicolas POSTEL reconnaît le caractère très contraint de l'étude, tout en précisant que les critères proposés permettent de constater certains éléments rapidement (dépassement du volume horaires, nombre d'inscrits), même si ces critères ne permettent d'apprécier toute la dimension qualitative des formations. Ces critères permettent de mettre en exergue des signes d'inquiétude et des éléments d'ajustement possibles, mais ils n'empêchent pas une discussion, les composantes ayant la possibilité de mener des politiques en matière de formations. Les éléments de cadrage, lesquels ont été demandés par les composantes, ne sont en aucun cas des oukases.

Alain RIVES (Construire ensemble) estime que le CA doit se prononcer sur les critères proposés et non sur le détail, ce qui relève du CAC. S'agit-il de soutenabilité de l'offre de formation ? Je ne le crois pas, précise Alain RIVES. La soutenabilité de l'offre de formation constitue un processus dynamique en fonction des capacités de chaque composante. Certaines composantes ont la possibilité d'ouvrir des formations avec très peu d'étudiants, d'autres ne peuvent en faire autant. On n'a pas fait les efforts nécessaires en termes de rééquilibrage alors que nous disposons des indicateurs depuis longtemps. Le seuil d'ouverture doit dépendre du type de formation que l'on dispense (il y a des différences suivant les disciplines). Par ailleurs, on n'arrive pas à définir ce qui relève de l'initiative des équipes pédagogiques et ce qui relève des propositions de l'équipe de direction. Il craint que le recadrage se fasse au détriment des disciplines annexes qui sont dans les formations. Il demande enfin si, à un moment donné, on a interrogé les étudiants sur ce qu'ils souhaitaient, notamment quant aux volumes horaires.

Isam SHAHROUR (Ambition) souligne que ce qui est important, notamment en conseil d'administration, c'est le cadrage pour l'ensemble de l'université. Il ne se déclare pas favorable au développement d'une politique propre à chaque composante indépendamment de ce cadrage. Il relève qu'il est question d'un processus engagé il y a deux ans et qui est le fruit d'un travail considérable de la part des collègues. L'absence de cadrage était évident au début du processus et l'on peut clairement imaginer qu'il y a eu des débordements ici ou là. L'examen de la soutenabilité de

l'offre de formation n'est pas seulement l'occasion de constater ce qui est fait, mais également, dans un monde qui change, de s'interroger sur les évolutions à venir (nouveaux métiers notamment). Il regrette que les critères proposés soient essentiellement de nature comptable ; il faudrait davantage pouvoir évaluer l'insertion professionnelle des formations. Enfin, avec le LMD et la suppression du DEA, on ne perçoit plus les formations axées sur la recherche. Aucun des critères retenus ne permet de mettre en exergue l'intérêt des formations pour les laboratoires et la recherche. La mission de recherche doit aussi pouvoir s'appuyer sur la formation. Les débouchés professionnels sont en effet importants, mais il ne faut pas écarter la dimension recherche de ces formations. Les critères proposés ne prennent malheureusement pas du tout en compte cette dimension.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) remarque que la soutenabilité de l'offre de formation est une question importante pour l'université. Il faudrait enrichir les critères ou au moins affiner l'analyse des indicateurs. On peut avoir un taux d'insertion satisfaisant, mais dans des secteurs autres que ceux auxquels prépare la formation. Il faudrait vérifier que les diplômés répondent réellement à la demande du marché. Pourquoi pas appliquer un principe de subsidiarité au profit des composantes, mais en prenant garde à ce qu'il n'y ait pas de dérives tendant par exemple à délaissier la formation initiale au profit de la formation continue permettant des volumes horaires plus importants. Les marges d'autonomie des composantes doivent rester, selon elle, dans le cadre d'une politique d'établissement.

Pour Nicolas POSTEL il est important de poursuivre un processus engagé depuis longtemps. Il y a eu des éléments de cadrage qualitatifs lors des discussions précise-t-il. Mais il est vrai que, quand il s'est agit de définir des critères, il y a eu un resserrement en termes plus humains et comptables. La proposition formulée n'est vraiment pas conçue comme une forme de censure. Il s'agit d'un premier regard que l'on sait imparfait, dont on sait qu'il ne prend pas tout en compte et qui nécessite un échange avec les composantes. En d'autres termes, pour savoir ce que l'on veut maintenir, encore faut-il connaître les éléments de fragilité, ce qui n'anticipe pas sur la décision qui sera prise et qui pourra tenir compte d'autres éléments. Il n'est ainsi pas question de fermer des masters essentiels pour un laboratoire.

Isam SHAHROUR (Ambition) propose que l'on ajoute un critère relatif notamment aux éléments concernant la recherche.

Nicolas POSTEL se déclare favorable à l'ajout d'un quatrième critère.

Le Président précise que l'on pourrait en effet ajouter un critère prenant en compte les formations qui seraient d'un intérêt stratégique pour l'établissement soit pour la recherche, soit pour répondre à des enjeux sociétaux. S'agissant de l'insertion professionnelle, on se doit de regarder celle-ci quel que soit l'objet de la formation. La question relative à la formation continue est compliquée. Elle se pose quand une formation est mixte (FI et FC). Le cadrage doit servir d'élément de base de réflexion.

Nicolas POSTEL ajoute que, pour les formations concernées, le cadrage n'a pas grand sens dès lors que ces formations s'autofinancent. La question est plutôt celle du vivier de recrutement dans ces formations et celle de la pression en termes de volume horaire sur les collègues.

Sophie TISON (DPE) demande à ce qu'il soit porté une attention à la tentation de certains de contourner les critères (gonflement des effectifs, taux de réussite).

Nour-Eddine BOURZGUI (Construire ensemble) relève la faiblesse des moyens attribués en Licence en comparaison de ceux des formations sélectives de type IUT ou classes préparatoires, alors que la licence accueille des étudiants en difficulté, des étudiants dont la licence n'était pas le premier choix... Il faut continuer le plan de réussite en licence surtout en première année où l'on est confronté à un public difficile à gérer et hétérogène. Certaines mesures peuvent présenter un risque de démotivation des enseignants qui interviennent en première année. Il faut continuer à assurer la transition lycée / université et d'avoir des petits groupes, plutôt que de passer à la formule cours en amphithéâtre. Il faut que l'université continue de mettre les moyens en première année.

Pour Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT), on ne peut défendre l'idée de faire des cours payés une heure TD. Il faut rappeler ce qui fonde la différence entre cours, TD et TP. On ne peut pas utiliser des raisons économiques pour définir ce que doit être la pédagogie. S'agissant des dispositifs

d'individualisation, d'aide à la réussite, de tutorat, il s'agit de dispositifs que l'on a mis en avant dans les dossiers de contractualisation. Il est donc un peu gênant que, dès la première année de contrat quinquennal, on décide de les supprimer. Il serait nécessaire de faire un avenant au contrat. Il en est de même en ce qui concerne le dossier IDEX. Christophe VUYLSTEKER propose qu'il n'y ait pas de vote aujourd'hui en CA, ce qui permettrait un retour vers les composantes et que ce soit enrichi. Qui plus est, il apparaît que les directeurs de composante ont le pouvoir de décider d'ouvertures ou non à la rentrée et il faut rappeler que l'on ne dispose pas du nombre d'inscrits, les inscriptions se faisant à la rentrée.

Le Président précise qu'il n'est pas question de revenir sur les notions de cours ou de TD. Il ajoute que l'on est toujours très attachés aux dispositifs de réussite des étudiants, mais cela n'interdit pas de s'interroger sur leur efficacité et sur l'endroit où on les met en place pour que l'on fasse réussir le plus grand nombre. Il n'est donc pas question de remettre en cause l'accompagnement. Il n'en demeure pas moins que nous devons tenir compte des ressources humaines et financières que nous avons. La question essentielle est de savoir si nous avons la capacité en termes de potentiel humain de porter cette offre de formation. C'est un critère dont il faut absolument tenir compte. Il peut revenir au CA d'ajouter des critères pour plus de précision, mais il ne serait pas raisonnable de revenir sur le travail réalisé, tant avec les composantes qu'en CAC, et de reporter le vote.

Nicolas POSTEL indique que la question de la suite est importante, on ne clôt pas un chapitre aujourd'hui. Ce qui importe est d'avoir le meilleur pilotage commun possible.

Isam SHAHROUR (Ambition) insiste sur le nécessaire côté dynamique du mécanisme ; il ne faut pas hésiter à remettre en cause d'anciennes formations.

Le Président considère que l'idée du quatrième critère tenant compte de la recherche et des enjeux sociétaux s'inscrit dans une perspective pluriannuelle. Il insiste sur le fait que le cadrage ne peut être purement comptable et arithmétique, cela n'a jamais été la position de l'équipe de direction. Il est en revanche important de formaliser les choses, ce qui peut être utile dans une logique de subsidiarité avec les composantes.

Pour Isam SHAHROUR (Ambition), il faut prendre garde à ne pas substituer une logique administrative à une logique académique.

Le Président rappelle qu'il y a des instances au niveau des composantes et que les décisions ne sont pas purement administratives.

Vincent COCQUEMPOT (Construire ensemble) approuve la mise en place de critères permettant d'aider à la décision d'ouverture ou non de formations. Ces critères ne doivent pas, ainsi qu'il a été dit, être des critères purement comptables. L'analyse se fait composante par composante, mais il faut aussi voir quelles sont les conséquences au niveau de l'université des décisions de fermeture ou d'ouverture de formations sur les autres composantes (risque de déstabilisation de certaines formations de master alimentées par différentes passerelles).

Nicolas POSTEL approuve cette intervention. Les échanges entre la direction et les composantes permettent de prendre en compte la cohérence globale des formations au niveau de l'établissement.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) s'interroge sur le sens du vote qui est demandé au CA. Le vote du CA après avis du CAC devrait être le point final de la procédure, alors qu'il semble que les composantes auront la possibilité de suivre ou non cette décision et que l'on ne sait pas ce qui sera effectivement ouvert ou non. Il est gênant dans ces conditions que le vote du CA intervienne maintenant.

Nicolas POSTEL remarque qu'il serait bien que l'on demande au CA d'approuver le travail du CAC. Il ne serait pas illégitime qu'il y ait de nouveaux votes après un retour des composantes. Un bilan pourra ainsi être présenté en CA dans un an.

Le Président estime que le CA est dans son rôle quand il approuve le travail du CAC et qu'il enrichit la grille d'analyse des propositions mises en œuvre à la fois au niveau central et au niveau des composantes. Il serait bien qu'un point soit fait sur l'offre de formation, à partir des critères qui ont été

définis, vers le mois de janvier.

Isam SHAHROUR (Ambition) approuve cette proposition ; il n'est pas sain en effet de se prononcer sur des ouvertures ou non en mai pour la rentrée de septembre, un certain nombre d'étudiants ayant d'ores et déjà choisi leurs formations pour la rentrée. Il propose que l'on ne fasse une navette que pour les quelques diplômés qui posent problème.

Le Président est d'accord avec cette proposition dès lors que l'on ne doit pas revenir sur l'ensemble de l'offre de formation.

Sophie TISON (DPE) s'interroge sur le sens du vote du CAC.

Nicolas POSTEL répond qu'il a donné son avis sur les formations, composante par composante, en donnant des points vert, orange ou rouge. Il n'appartient pas au niveau central de l'université de décider d'ouvrir ou de fermer une formation. L'avis du CAC ne peut dès lors constituer un avis conforme. En revanche, le fait d'avoir donné un avis négatif ne permettra pas à la composante de demander des moyens supplémentaires pour la formation concernée.

Pour Isam SHAHROUR (Ambition), il appartient in fine au CAC de prendre juridiquement la décision après discussion.

Le Président remarque que deux hypothèses peuvent être dégagées : Sur les points orange, une navette pourrait s'engager avec les composantes pour qu'elles atteignent le niveau vert, ce qui serait validé par le CAC. L'autre hypothèse est de considérer que, dès lors que la composante rentre dans les moyens qu'on lui a donnés et que l'offre est soutenable, cela ressort de sa responsabilité.

Ludovic RODRIGUEZ (Engagement) demande combien de formations sont dans le rouge.

Nicolas POSTEL répond que c'est de l'ordre d'une quinzaine, étant précisé que cela ne signifie pas qu'elles sont amenées à fermer.

Le Président rappelle sa proposition qu'un bilan soit fait sur l'offre de formation en janvier.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) pense qu'on n'a pas laissé les élus du CAC se prononcer sur les critères qu'il aurait pu enrichir lui-même, comme cela a été fait en CA. Selon lui le vote du CA sur les avis du CAC ne se justifie pas, puisqu'il appartient in fine à ce dernier de se prononcer. Si le CAC a la compétence sur les ouvertures de formations, le CA n'a à se prononcer que sur l'accréditation, ce qui a déjà été fait.

Le Président propose que le CA :

1°) Ajoute deux critères importants (recherche, enjeux sociétaux et intérêt spécifique d'une part et soutenabilité humaine d'autre part) dans le dialogue qui s'instaure avec les composantes ;

2°) Valide le travail du CAC en demandant que les composantes prennent également en compte les deux autres critères qui viennent d'être dégagés ;

3°) Confie à l'équipe de direction, laquelle s'appuiera sur le travail du CAC, le soin de mener le travail sur l'offre de formation et de présenter un bilan en janvier.

Christophe VUYLSTEKER (FSU-CGT) demande comment la soutenabilité humaine peut-elle être mesurée (volume maximum d'heures complémentaires ?).

Le Président répond qu'il s'agit pour les composantes de vérifier qu'elles sont en mesure de soutenir leur offre de formation d'un point de vue humain. Ce critère pourra être affiné dans sa mise en œuvre, mais il est important de déjà l'indiquer comme étant un élément de choix.

Bruno DESPREZ (Florimond-Desprez) estime que ce devrait être le premier critère pour le CA.

Christel BEAUCOURT (Construire ensemble) adhère aux critères proposés, mais craint qu'ils soient

sujets à interprétations. Ils doivent être signifiés clairement par rapport à un projet pédagogique, sinon on risque l'arbitraire.

Le Président souligne qu'un travail du CAC précise les choses.

Adopté par 13 voix pour, 1 abstention et 3 refus de prendre part au vote (délibération n° 2015-043).

La séance est levée à 17h40.

Le Directeur général des services

Le Président

Patrice SERNICLAY

Philippe ROLLET